



## COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion électronique du jeudi 20 avril 2023

### PROCÈS-VERBAL RECTIFICATIF N° 09

#### Nombre de membres :

- En exercice : 7 - Participants : 7

#### Membres participants :

M. Sauveur CUCURULO, Président ;  
MM. Anthony BILLARD, Gilles BELLISSENT, Vice-Président, Jean-Pierre GALLIOT,  
Secrétaire, Rémi LECHEVALLIER, Joël LE PROVOST, Alain ROBERT.

#### Membre excusé :

\*\*\*\*\*

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

\*\*\*\*\*

### 1 - Dossier examiné

---

#### 1.1 - Arbitres de district :

##### District de Football du Calvados :

##### **BALLIU Alban, licence 960 379 39 37 – DISTRICT JEUNE STAGIAIRE.**

Pris connaissance du courriel de l'**A.S.F. GRENTHEVILLE** et des observations formulées quant à la situation de M. BALLIU Alban, arbitre District Jeune Stagiaire ;

Après vérification des informations communiquées et apparaissant dans Foot 2000 ;

La Commission dit le club satisfaisant à ses obligations en nombre d'arbitres.

**En conséquence, la Commission procède à la modification de la décision publiée en son procès-verbal n° 08 du 28 mars 2023 pour procéder au retrait de l'A.S.F. GRENTHEVILLE parmi les clubs déclarés en infraction.**

Le Président,

Sauveur CUCURULO

Le Secrétaire,

Jean-Pierre GALLIOT

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
1, ROND-POINT DES BRUYÈRES - 76300 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

